



HAL
open science

Vers une standardisation de l'arabe marocain?

Nizha Chatar-Moumni

► **To cite this version:**

Nizha Chatar-Moumni. Vers une standardisation de l'arabe marocain?. *Echo des études romanes*, 2015. halshs-01739218

HAL Id: halshs-01739218

<https://shs.hal.science/halshs-01739218v1>

Submitted on 12 Dec 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VERS UNE STANDARDISATION DE L'ARABE MAROCAIN?

Nizha Chatar-Moumni

Abstract (En): We deal here with a specific mix of languages, especially a mix of Modern Classical Arabic (*fushhā*) and Moroccan Arabic (*dariža*) as it is practiced in Moroccan audio-visual media. First, the terms of *fushhā* and *dariža* are presented within the Arabic language typology and contextualized in the Moroccan sociolinguistic landscape. Then, we discuss this 'mixed-styles' (Mejdell 2006) on a corpus from programs broadcast on Moroccan channels. We focus on formal and syntactic characteristics of this language practice, in particular on the tense-aspect-mood markers. The question is to know if this 'mixed-styles' develops a norm, a standard that is required in formal oral situations.

Keywords (En): Standard Arabic; Moroccan Arabic; mixed-styles; oral, audio-visual media

Mots-clés (Fr): arabe standard, arabe marocain, mélange de traits, oral, médias télévisuels.

Introduction

Le Maroc est un pays multilingue et multiculturel. Plusieurs langues, nationales et étrangères, cohabitent en effet sur le territoire linguistique marocain, situation traditionnellement caractérisée, suivant les travaux de Ferguson (1959), comme une situation di-/pluri-glossique avec des langues hautes, la *fushhā* (arabe classique et standard), appartenant essentiellement au registre de l'écrit, et le français ; et des langues basses, appartenant essentiellement au registre de l'oral, l'*amazighe* (berbère) et la *dariža* (arabe marocain).

La *dariža*, langue à tradition orale, est la langue maternelle des arabophones du Maroc et est parlée par près de 50% des berbérophones. La *dariža* est utilisée dans les situations de communication les plus diversement informelles (en famille, entre amis, etc.). On assiste toutefois aujourd'hui à une véritable explosion des fonctions de la *dariža* qui envahit plusieurs domaines autrefois réservés à la *fushhā* ou au français. La *dariža* est aujourd'hui largement utilisée dans la presse écrite, à la télévision et à la radio, dans des programmes et des textes traitant de sujets aussi bien formels qu'informels, dans des débats politiques, des interviews avec des officiels, au parlement, etc. Cette expansion de la *dariža* ne fait cependant l'objet d'aucune reconnaissance institutionnelle et, pour l'instant, d'aucun projet officiel de standardisation-codification malgré les fortes revendications d'intellectuels, de politiques, mais aussi d'une partie de la société civile. Ces revendications sont encore plus fortes depuis que la nouvelle constitution marocaine de 2011 reconnaît l'*amazighe*, langue maternelle de plus de 40% des Marocains, comme une des deux langues officielles du pays : « L'arabe demeure

la langue officielle de l'État. [...]. De même, l'amazighe constitue une langue officielle de l'État, en tant que patrimoine commun à tous les Marocains sans exception»¹. Longtemps minoré et divisé en trois grandes variétés (le tarifite au nord du pays, le tamazigh au centre et le tachelhite au sud), l'amazighe fait actuellement l'objet d'une vraie réflexion pour sa standardisation et sa codification, mission confiée à l'institut royal de la culture amazighe, l'IRCAM, institut créé par un *dahir* (décret royal).

La *dariža*, qui n'a jamais eu le statut de langue minoritaire ou de langue en danger, n'en est pas encore arrivée à ce stade. Des défenseurs de l'arabe marocain, œuvrent toutefois concrètement et activement à sa promotion et à sa standardisation-codification en l'écrivant ou en l'adaptant dans des traductions d'œuvres littéraires célèbres (Miller, 2012c), ce qui donne lieu à un débat intense sur la graphie à adopter pour cette mise en forme écrite et notamment sur le bienfondé ou non d'adopter la graphie latine ou la graphie arabe². Mais le débat porte aussi et surtout sur les enjeux d'un enseignement en *dariža*. Les 4 et 5 octobre 2013 s'est d'ailleurs tenu à Casablanca un colloque international intitulé "Le Chemin de la Réussite" et dont les principales recommandations sont de « Codifier l'arabe marocain en veillant à établir des passerelles avec l'arabe classique » pour constituer, à terme, « une convergence entre arabe écrit et arabe parlé »³. Il « ne s'agit pas d'aller vers la darija pure et dure, mais vers une langue arabe simplifiée ouverte sur le dialectal, et ce, dans l'intérêt de l'apprenant »⁴. L'objectif étant de « faire des langues maternelles, dès le préscolaire puis dans les premières années du primaire, la langue d'enseignement pour l'acquisition des connaissances fondamentales »⁵. Ces recommandations ne sont pas du goût des défenseurs de la *fushā*, l'argument fort étant que l'arabe classique est la langue de l'Islam, et qu'il ne peut donc faire l'objet d'une telle attaque. À l'usage toutefois, on voit se développer de nouvelles pratiques langagières et communicationnelles, « pratiques extraordinairement fluides qui se concrétisent dans un arabe alternant des traits dialectaux et des traits du standard » (Miller, 2011). Ce mélange, que Mejdell 2006 nomme « mixed-styles », est fait de structures caractérisées comme appartenant à la *fushā*, langue de l'écrit, codifiée, et de structures caractérisées comme appartenant à la *dariža*, l'arabe marocain, langue de l'oral, non codifiée. Je m'intéresse à ce mélange tel qu'il se réalise dans des situations orales formelles concrètes, en particulier dans les médias télévisuels. La question est de savoir si ce 'mixed-styles' participe du développement d'une norme requise dans des situations orales formelles⁶. Avant d'aborder ce mélange de dialectal et de standard tel qu'il est pratiqué dans les médias télévisuels marocains, je m'arrêterai

¹ Extrait de l'article 5 de la Constitution de 2011. <http://www.maroc.ma/fr/content/constitution-0>

² Ce débat a été entamé par Dominique Caubet dès 1999 dans un article intitulé « Arabe maghrébin : passage à l'écrit et institutions » paru dans *Faits de langues*, n°13, p. 235-244.

³ <http://www.zakoura-education.org>

⁴ « Faut-il introduire la darija dans la langue officielle du Maroc ? », *La VieEco*, 21 juin 2010. (<http://www.lavieeco.com/news/societe/faut-il-introduire-la--dans-la-langue-officielle-du-maroc--16939.html>).

⁵ <http://www.le360.ma/fr/societe/ayouch-et-benkirane-ne-parlent-pas-la-meme-langue-5985>.

⁶ Cf. Youssi, 1986, pour une étude du lexique de ce que le linguiste appelle « arabe marocain moderne ». Sur la question des normes écrites, je renvoie à Miller, 2012a.

d'abord sur les notions de *fuṣḥā* et de *darīẓa* afin de les situer dans la typologie linguistique arabe et, plus particulièrement, de les contextualiser dans le paysage sociolinguistique marocain.

1. *Al-fuṣḥā*

Ce terme recouvre deux états de l'arabe écrit : *al-'arabiya al-fuṣḥā* (lit. 'l'arabe le plus éloquent'), que l'on rend en français par arabe classique, et *al-luġa al-fuṣḥā* (lit. 'la langue la plus éloquente'), en français, arabe standard.

1.1. L'arabe classique, *al-'arabiya al-fuṣḥā*

Il s'agit de la langue de référence, celle qui fonctionne comme langue étalon par rapport à laquelle se mesurent les écarts. L'arabe classique a été décrit et codifié à partir du VIII^e siècle. Une des grammaires de référence est celle de Sibawayh (796), *Al-kitāb*. La norme de l'arabe classique aurait été établie à partir de la littérature et de la poésie classiques⁷, mais aussi à partir de l'arabe du Coran. De ce fait, l'arabe classique est considéré, jusqu'à aujourd'hui, comme la langue de l'identité arabe et de l'Islam dont il véhicule le texte sacré :

« Les arabophones, pétris de culture arabe, ou attachés à leur religion, vénèrent leur langue et la considèrent comme le creuset de leur identité et le symbole de leur unité, au moins culturelle et spirituelle » (Baccouche, 2009 : 23).

« [...] il n'échappe pas à l'observateur de la scène arabophone en général, et marocaine/maghrébine en particulier, qu'il s'agit là d'une question où l'aspect idéologique (symbolique de « Unité arabe », sacralité de la langue du religieux et par glissement, credo de l'adéquation, voire la « supériorité » de cette langue classique pour l'expression de l'intellection et de la finesse de la pensée scientifique, etc.) a, jusqu'ici, primé sur toute autre considération » (Youssi, 2013 : 27-28).

L'arabe classique n'est la langue maternelle de personne, c'est une langue seconde dont la norme – figée – n'est maîtrisée que par très peu d'utilisateurs, une élite de lettrés qui l'utilise dans des situations strictement formelles, principalement religieuses ou politiques. Sacralisation et figement ont favorisé le développement d'une variété d'arabe plus vivante et plus fonctionnelle, l'arabe standard.

1.2. L'arabe standard ou moderne, *al-luġa al-fuṣḥā*

Al-luġa al-fuṣḥā 'la langue la plus éloquente' est l'arabe classique revitalisé et modernisé au XIX^e siècle à l'occasion du mouvement de la *nahda* (renaissance culturelle) né en Égypte. Le monde arabe a alors en effet éprouvé le besoin de

⁷ Pour un point de vue critique, nous renvoyons le lecteur à Kouloughli, 2007.

développer un vocabulaire technique et scientifique pour « résister à la domination occidentale ». L'arabe standard serait ainsi le résultat d'un processus d'extension des domaines fonctionnels de l'arabe classique, processus que l'École de Prague analyse comme un processus d'*intellectualisation* :

« [...] l'intellectualisation permet et assure le développement d'une nécessaire diversité de variétés et de styles fonctionnels, tant littéraires que scientifiques ou autres (...). En un mot, l'intellectualisation représente une tendance vers une expression plus systématique et explicite, correspondant à un contenu plus varié, ainsi que plus complexe, plus abstrait et plus perfectionné » (Garvin, 1983).

Ce processus a été initié par des usagers de la langue écrite : écrivains, traducteurs, journalistes, scientifiques qui ont œuvré à une « relecture du patrimoine et une ouverture sur la culture européenne par la traduction, l'emprunt, les calques, etc. » (Baccouche, 2009 : 20)

Ces premiers réformateurs « were simply language users, were not as obsessed as the later official guardians of the language (the Academy) regarding intrusions of colloquial and foreign words and expressions in writing, but felt free to incorporate elements they found useful » (Mejdell, 2006 : 12). Ces réformateurs ont donc emprunté, calqué, traduit, etc. Leurs sources étaient constituées aussi bien par les langues étrangères qui cohabitaient avec l'arabe (principalement l'anglais pour le Machreq, et le français pour le Maghreb), mais aussi les variétés parlées de l'arabe, les dialectes.

L'Académie royale de la langue, « institution fondée par décret royal en décembre 1932 avec pour mission d'adapter l'arabe aux besoins et nécessités du siècle, à savoir en priorité initier ou codifier une terminologie scientifique et simplifier la grammaire comme l'écriture » (Avon, 2005 : 282), réagit bien sûr et réagit fortement, notamment contre l'intégration du dialectal :

« [s]on intégration [le dialectal] dans la langue correcte (comme font certains extrémistes modernes dans les journaux et les pièces de théâtre), constitue une altération de la langue [...] Nous devons en tant qu'État et en tant que sujets nous révolter pour combattre ce fléau qui ravage la langue et les lettres. Telle est la décision de l'Académie, adoptée à la première session pour protéger la langue des termes étrangers et dialectaux » (Hamzaoui, 1975 : 228).

Quelles sont ces « altérations » dénoncées et combattues par l'Académie ? Nous donnons ci-dessous quelques-uns des traits caractéristiques de l'évolution de l'arabe classique vers l'arabe standard, traits jugés par les puristes arabisants comme des fautes altérant la pureté de la langue arabe.

1.3. Quelques traits caractéristiques de l'arabe standard

1.3.1. Le lexique

L'arabe standard en usage au Maroc est largement caractérisé par un enrichissement et une revitalisation du lexique de l'arabe classique afin de l'adapter à la culture universelle et contemporaine (Youssi, 1986 ; Versteegh, 1997). Les procédés essentiellement mis à l'œuvre dans ce processus sont contradictoires avec d'une part l'adaptation des termes techniques et scientifiques empruntés au français et à l'anglais à la structure morpho-phonologique de l'arabe (*at-tiknulūziyya* 'la-technologie', *as-strātižiyya* 'la-stratégie'), et dans le même temps la création de nouveaux termes, à partir des procédés de composition et de dérivation spécifiquement arabes, l'objectif étant « d'arabiser » le lexique pour tenter de gommer les emprunts, jugés trop marqués, aux langues occidentales. C'est le cas par exemple de *ḥāsūb* 'ordinateur', créé à partir de la racine *ḤSB* véhiculant la notion de 'calcul' pour contrer l'emprunt technique *al-kembyuter* ; ou encore le calque *fahmāiyyāt* « hydrates de carbone » créé par composition : *fahm* 'carbone' + *mā* 'eau' (Versteegh 1997 :182), pour tenter, sans succès, d'éviter l'emprunt direct *hīdrūkarbūn*. Notons que les emprunts aux langues occidentales se font également au niveau phraséologique. Par exemple, l'expression *la'iba dawran*, littéralement 'il a joué un rôle' (Versteegh, 1997 : 181).

1.3.2. La morphologie et la syntaxe

L'arabe classique marque les fonctions syntaxiques au moyen de l'*i'rāb*, i.e. un marquage casuel, réalisé principalement par des voyelles brèves conjointes et postposées, alors que l'arabe moderne tend davantage, mais sans avoir totalement abandonné l'*i'rāb*, à s'appuyer sur l'ordre des unités et à recourir à des prépositions.

Par exemple, l'arabe standard présente le plus souvent, pour un sujet défini, l'ordre Sujet-Verbe-Objet (ex. 1') et non V-S-O, ordre de base de l'arabe classique (1)⁸ :

- | | | | | | |
|-----|-------------------------------------|---------------------------|-------------|----------------|------------------|
| 1. | <i>ta-qum-u</i> | <i>al-bint-u</i> | <i>fī</i> | <i>as-sā'a</i> | <i>as-sābi'a</i> |
| AC | elle.INAC-se lève-IND | la-fille-NOM ⁹ | à,dans | la-heure | la-sept |
| | « La fille se lève à sept heures. » | | | | |
| | | | | | |
| 1'. | <i>al-bint</i> | <i>ta-qum-u</i> | <i>'alā</i> | <i>as-sā'a</i> | <i>as-sābi'a</i> |
| AS | la-fille | elle.INAC+se lève-IND | sur | la+heure | la+sept |
| | « La fille se lève à sept heures. » | | | | |

Notons par ailleurs l'usage de la préposition '*alā* en arabe standard (1') et non de la préposition *fī* prescrite par l'arabe classique (1) pour ce contexte. Les puristes considèrent (1') comme un calque inopportun du français ou de l'arabe parlé. Il en est de même pour la construction indirecte en (2'), l'arabe classique privilégiant une construction directe et un marquage casuel à l'accusatif comme en (2) :

⁸ Cf. Ennaji, 2005

⁹ Abréviations : NOM, nominatif ; ACC, accompli ; GEN, génitif ; IND, indicatif ; INAC, inaccompli ; NOM, nominatif ; SUBJ, subjonctif ; REC, réciproque ; TAM, marqueurs des temps-aspect-mode.

2. *akkada-ø al-ustād-u darūra-ta al-'amal-i*
 AC insister-il.ACC le-professeur-NOM nécessité-ACCUS le-travail-GEN
 « Le professeur a insisté sur la nécessité du travail »

2'. *al-ustād akkada-ø 'alā darūrat-ti al-'amal*
 AS le-professeur insister-il.ACC sur nécessité-GEN. le-travail
 « Le professeur a insisté sur la nécessité de travailler. »

Pour marquer une relation d'appartenance, une relation de possession ou une simple relation entre deux unités, l'arabe classique demande la *iḏāfa*, un syntagme dit d'« annexion », comme en (3) ci-dessous. Dans cette structure, le noyau nominal ne peut être déterminé ni par le défini ni par l'indéfini et le nom subordonné ne porte pas de cas (**as-sayyāra-tu al-ustād-u*, lit : *la-voiture-NOM le-professeur- NOM ; * *sayyāra-tu-n -ustād-u-n*, lit : *voiture- NOM-une professeur-NOM-un). Du fait de ces contraintes de construction, on recourt en arabe moderne à une préposition pour marquer ce type de relation, comme en (3') ci-dessous. La plupart des puristes dénonce ici aussi un calque des langues occidentales en contact, ou même un calque de l'arabe parlé. L'arabe marocain propose en fait les deux structures mais sans les contraintes liées aux marques casuelles : *tomobil(t) əl-ustad*, lit. : voiture-le professeur ; *ət-tomobil dyāl-əl-ustad*, lit. : la voiture de le-professeur; « la voiture du professeur ») :

3. *sayyāra-tu al-ustād*
 AC voiture-NOM le-professeur
 « La voiture du professeur »

3'. *as-sayyāra-tu li-al-ustād*
 AS la-voiture-NOM à-le-professeur
 « La voiture du professeur »

2. L'arabe marocain (*ed-dariža el-mağribiya*), langue maternelle des arabophones du Maroc

Les dialectologues distinguent généralement, pour le Maroc, entre parlers *pré-hilaliens* et parlers *hilaliens*. Les premiers sont issus de la première phase d'arabisation du Maroc (fin du 7^{ème} siècle, début du 8^{ème} siècle) avec l'arrivée de tribus arabophones venues de zones urbaines de la péninsule arabique, et qui se sont essentiellement installées au nord du Maroc. Ces parlers ont donné lieu à deux variétés d'arabe marocain : le *mdini* (parler citadin), perçu comme le plus prestigieux du fait, entre autres, de son héritage andalou, et le *jebli* (parler montagnard). Les seconds, les parlers *hilaliens*, remontent à la deuxième phase d'arabisation par des tribus bédouines, les Banu Hilal et les Banu Ma'qil, entre les 11^{ème} et 13^{ème} siècles.

Le terme de *dariža* recouvre donc au Maroc cinq variétés d'arabe marocain (Boukous, 1998 : 9) :

Les parlers pré-hilaliens :

1. Le *mdini* (citadin) parlé à Fès, Rabat, Salé, Tétouan (influence andalouse).
2. Le *jebli* (montagnard) parlé dans le nord-ouest du Maroc et caractérisé par l'influence du berbère.

Les parlers *hilaliens* :

3. Le '*rubi* parlé bédouin que l'on entend dans le Gharb, Chawiyya, Doukkala et les villes avoisinantes (Mohammedia, Casablanca, El Jadida, Marrakech).
4. Le *bedwi* parlé bédouin des plateaux du Maroc Oriental.
5. L'*a'ribi*, variété Hassane employée par des descendants des Bani Maaqil, qui se sont installés au Sahara.

Toutefois, et ainsi que le souligne Atiqa Hachimi, « la décolonisation, l'urbanisation à grande échelle, la démocratisation de l'éducation, les proliférations des médias, les facilités du transport, l'immigration transnationale, etc. (...) font que l'unification des parlers marocains se fait plus rapidement » (2011 : 24). En particulier, « le parler de la ville de Casablanca, parler mixte (*koiné*) mêlant des traits citadins à des traits '*urubi* – principalement ceux des parlers chaoui de la plaine de Casablanca – se développe de plus en plus, porté par le rôle économique de Casablanca. Et il semble (...) que, dans la région centrale du Maroc, c'est bien la *koiné* de Casablanca qui est associée à l'urbanité (cela semble beaucoup moins évident dans le Nord où la ville de Tétouan reste un pôle linguistique important, de même que la ville de Tanger) » (Miller, 2011 : 63).

3. Le mélange de *fushā* et de *darīza* dans des situations orales formelles

A l'écrit, le mélange de *fushā* et de *darīza*, bien que de plus en plus répandu, reste, nous dit Miller, « relativement circonscrit » :

« Bien qu'il n'existe pas encore d'étude comparative sur ce phénomène, on constate que l'usage de l'arabe dialectal dans la presse quotidienne ou hebdomadaire arabophone reste, dans son ensemble relativement circonscrit. On note ainsi que de nombreux journaux ont tendance à mettre des titres ou sous-titres en dialectal alors que le corps de l'article restera largement MSA [Modern Standard Arabic] » (Miller, 2010 : 12).

L'analyse d'un corpus construit à partir d'émissions télévisées diffusées sur les deux chaînes marocaines 2M et Al Aoula nous montre, en revanche, que ce mélange de styles semble devenir la norme d'usage dans les médias audiovisuels. Dans les paragraphes qui suivent, nous présentons des extraits représentatifs de ce mélange de traits du standard à des traits du dialectal tel qu'il est pratiqué dans des situations orales formelles à la télévision. Les extraits de corpus analysés ici sont tirés d'un magazine télévisé, *fā'ilūn*, mettant en scène des débats sur des sujets touchant de près la société marocaine, en l'occurrence un débat sur le financement

par l'État des associations. Cette émission date du 25 janvier 2014¹⁰.

Je commencerai par de brèves remarques sur la forme et la syntaxe que prend le mélange de *dariža* et de *fušḥā* dans mon corpus. Je m'arrêterai ensuite sur le verbe, en particulier, sur la façon dont les locuteurs mêlent des traits du standard à des traits du dialectal pour distinguer entre des valeurs liées à l'indicatif et des valeurs liées au subjonctif.

3.1. Du point de vue de la forme

Le corpus présente un certain nombre de fluctuations stylistiques, produites par un même locuteur, dans une même énonciation. Par exemple, en (4b) ci-dessous, le locuteur produit la forme *modu* 'sujet' avec une prononciation marquant l'unité comme appartenant au registre de la *dariža* pour ensuite la réaliser *mūdū* 'avec une prononciation marquant cette unité comme appartenant au registre de la *fušḥā*, du fait de l'emphatique [d] et des voyelles allongées [ū]. Cette variation-alternance s'inscrit pourtant dans un contexte syntaxique, lexical et thématique quasiment identique :

Exemple¹¹ 4 (AM, 1, 3'35'')

- a. *hunāka iškāl-āt qawiyya židdan ka-tetraḥ f-l-žisəm žam 'āwī l-waṭanī*
ici difficulté.PL forte beaucoup IND-elle.INAC-se pose dans-le-corps associatif le-national
- b. *li-'anna-hu f-had-l-modu 'dyāl š-šafāfiya wa f-had-l-mūdū 'dyāl al-ḥakama wa labudda*
parce que-lui dans-ce-le-sujet de la-transparence et dans ce-le-sujet de la gouvernance il est nécessaire
- c. *min mu 'ālaža-ti-ha intilāqan min ru 'ya-ti-n aw siyāsa-ti-n 'umūmiya-ti-n šumūliya*
de traitement-GEN-elle partant de vision GEN-une ou politique-GEN-une publique-GEN-une globale
'D'importantes difficultés se posent pour le corps associatif national parce qu'au sujet de la transparence et au sujet de la gouvernance, il est impératif de les traiter en partant d'une vision ou d'une politique publique globale.'

Dans l'exemple 5, on peut relever, toujours pour un même locuteur et dans un même contexte, la variation-alternance entre l'arabe standard *wažib* 'nécessaire', réalisé en (5a) avec un [i] bref, vocalisation propre à la *fušḥā* et l'arabe dialectal *wažəb* en (5b), avec la voyelle d'appui [ə] :

Exemple 5 (Int. 4'12'')

- a. *wažib 'la ž-žəm 'iyya ka-t-stafəd mən tamwīl al-'ažnabī/*
obligé sur la-association IND-elle.INAC-bénéficiaire de financement le-étranger/
- b. *mafrud 'li-ha ya 'nī wažəb 'li-ha*
imposé sur-elle c'est-à-dire obligé sur-elle
- c. *'anna-ha t-waḍa 'at-tašriḥ ažal tlātīn yum 'amām al-'amāna al-'amma li-l- ḥukūma*

¹⁰ http://www.2m.ma/Programmes/Magazines/Information/node_77400/25

¹¹ Les segments relevant de la *dariža* sont soulignés en gras dans les exemples tirés du corpus.

SUB-elle **elle.INAC-dépose** la-déclaration délai trente jour devant la-trésor la-publique à la-gouvernement
 ‘L’association qui bénéficie d’un financement étranger / on lui impose, c’est-à-dire qu’elle doit se déclarer dans un délai de trente jours devant le trésor public du gouvernement.’

En (6b), la réalisation de la chuintante [š] pour le verbe de l’arabe classique *sažžala* ‘enregistrer’ dans le syntagme verbal *tu-šažžil-u* est un indice intéressant du degré d’imbrication et de mélange des traits de la *fušḥā* et de la *dariža*. Nous avons en effet ici, dans une forme codifiée de l’arabe classique, l’usage d’une forme innovante d’harmonie consonatique (Zellou, 2010) propre à l’arabe marocain citadin ; *šažžəl* (6e) est la forme innovante en arabe marocain et *sažžəl* est la forme non marquée :

Exemple 6 (Synd 2, 13’50)

- a. *li ḥedd as-sā’a al-ḥukūma tu-muwwil-u mašrū’a-n*
à limite la-heure la-gouvernement elle.INAC-finance-IND projet-ACCUS-un
- b. *bi te ‘bir aḥar ‘anna al-ḥukūma tu-šažžil-u*
avec manière autre SUB la-gouvernement elle.INAC-enregistre-IND.
- c. *mažmū’-āt mašāri’ dāḥil stratīžiy-(t)ha hiya ka ḥukūma /*
ensemble-PL projet.PL à l’intérieur de stratégie-elle elle comme gouvernement
- d. *bi ma ‘na ‘anna-hu ma-ka-i-mken-š l-ḥukuma lyum*
avec sens SUB-le ne-IND.il.INAC-se peut-pas le-gouvernement aujourd’hui
- e. *t-muwwal mašru’ ma-i-t šežžel-š dāḥil stratīžiy-(t)ha*
elle-INAC-finance projet ne-il.INAC.s’enregistre-pas à l’intérieur stratégie-elle
‘A l’heure où on parle, le gouvernement finance des projets, autrement dit, le gouvernement inscrit l’ensemble des projets dans sa stratégie à elle, en tant que gouvernement, c’est-à-dire qu’il n’est pas possible que le gouvernement aujourd’hui finance un projet qui ne s’inscrit pas dans dans sa stratégie.’

Du point de vue de la norme de l’arabe classique, le défini s’assimile devant les consonnes coronales, à l’exception de la coronale [ž] : *al-žam ‘iya* ‘l’association’, alors qu’en arabe marocain, l’assimilation est réalisée devant cette coronale : *až-žem ‘iya*. Dans le mélange de traits, on note de fréquents cas d’assimilation propres à la *dariža* dans des contextes relevant de l’arabe standard :

Exemple 7 (Gou 2, 13’10’’)

had ši lli ka-n-t-kellm-u ‘li-h ta-stafīd-u min-hu fi’a faqat min až-žam ‘iy-āt
ce-chose IND. nous.INAC. se-parle-sur lui elle.INAC-bénéficiaire-INDIC de lui partie
seulement de la-association-PL
‘Ce dont nous parlons, seule une partie des associations en bénéficie.’

3.2. Du point de vue de la syntaxe

Si les unités lexicales en usage dans ce « mixed-styles » appartiennent

essentiellement à la *fušḥā*, les unités et les procédés de mise en relation syntaxique relèvent davantage de la *dariža*. De ce point de vue, deux tendances caractérisent le corpus : (i) les énoncés sont principalement construits autour de prédicats verbaux syntaxiquement caractérisés comme relevant de la *dariža* ; (ii) les relations syntaxiques sont marquées par l'ordre des unités ou par des connecteurs prépositionnels spécifiques à la *dariža*.

Considérons l'exemple (8a) ci-dessous où le syntagme en fonction sujet, *al-wazen* 'le poids', issu de la *fušḥā*, ne reçoit pas de marques casuelles mais s'inscrit dans un ordre S-V-O, autour d'un prédicat verbal : *qaddar* 'évaluer' (8c) que l'on trouve aussi bien en arabe standard qu'en arabe dialectal. Le verbe *qaddar*, à l'inaccompli, est syntaxiquement déterminé par des unités grammaticales propres à la *dariža* ; l'indicatif *ka-*, et le réciproque *t-* :

Exemple 8 (Gou 1, 9'02) :

- a. *baš n-gul-li-kum mən had ši kullu bi 'anna-hu al-wazen dyāl al-žam 'iy-āt u al-iḍāfa dyāl-hum*
pour je.INAC.dire-à-vous de ce chose tout SUB-lui le-poids de la-association et déf-valeur ajoutée de-eux
- b. *f-al-māliya f-al-'aqtisād al-waṭanī u f-al-ižāba l-al-'as 'ila al-ms'ala al-ižtimā 'īya*
 dans-la-financier/dans-le-économie le-national et dans-la-réponse à-la-interrogation la-question-la-sociale
- c. *ka-ī-t-qaddar bi-taqdīr ḥasab had-əd-dirāsa hadi*
 IND-İL.INAC-se-évalue avec-mesure en fonction de cette-la-étude celle-ci
 « Pour vous dire, de tout cela, que le poids des associations et leur valeur ajoutée dans le budget, dans l'économie nationale et dans la réponse à la question (affaire) sociale s'évalue au moyen de cette étude-ci... »

Pour lier les différentes expansions lexicales subordonnées aux noyaux syntaxiques verbaux (*gul* 'dire' (8a) et *qaddar* 'évaluer' (8c)) de son énoncé, le locuteur a principalement recours à des procédés caractéristiques de l'arabe marocain : le connecteur *baš*¹² 'pour' en (8a), la préposition *dyāl* 'de' en (8b)¹³. Du point de vue de la norme prescriptive de la *fušḥā*, (8b) aurait dû prendre la forme donnée en (8b') ci-dessous, avec un marquage casuel génitif entraîné par la préposition *f-*. L'arabe formel prescrit par ailleurs pour (8b') la préposition *'alā* 'sur' plutôt que la préposition *l-* 'à', considérée, dans ce contexte, comme un calque du français, et le coordonnant *wa* et non *u* pour 'et' :

(8b)

f-al-māliya f-al-'aqtisād al-waṭanī u f-al-ižāba l-al-'as 'ila al-ms'ala al-ižtimā 'īya
 dans-la-financier /dans-le-économie la-national et dans-la-réponse à-la-interrogation la-question la-social

(8b')

¹² Dans cet énoncé, l'unité *baš* est un connecteur inter-énonciatif.

¹³ Les relations syntaxiques entre les unités sont également marquées par des unités spécifiques à ce mélange de traits. Par exemple, *ḥasab* 'selon' (8c), ou, *mən t araf* 'du côté de /par' (11b).

f-al-māliya-ti / f-al-'aqtīšād-i al-waṭanī wa f-al-ižāba-ti 'alā-'as'ila-ti l-ms'ala- ti al-ižtimā'īya-ti

dans-la-financier-GEN/dans-le-économie-GEN la-national.GEN et dans-la-réponse-GEN sur-la-interrogation-GEN la-question-GEN la-social-GEN

Le mélange ou l'association d'unités lexicales de la *fuṣṣḥā* à des procédés syntaxiques propres à la *dariža* est particulièrement marqué pour les verbes du corpus. Considérons à ce titre le syntagme verbal *ka-n-ṭālb-u bi-h*, 'nous réclamons' en (9a) ci-dessous où l'unité lexicale, *ṭalaba bi-* 'réclamer', 'demander' est héritée de la *fuṣṣḥā*, alors que les unités grammaticales de temps-aspect-mode (TAM) et de personne sont en *dariža*. L'équivalent en arabe standard serait *nu-ṭālib-u bi-hi*; et celui en arabe marocain, *ka-n-ṭālb-u fi-h*. Notons qu'en *dariža*, c'est la préposition *fi-* 'dans/à' et non *bi-*'avec/au moyen de' qui construit le sens de 'réclamer'.

Exemple 9 (Synd 1, 13'39')

- a. *ḥna lli ka- n-ṭalb-u bi-h/huwa fi 'lan 'anna*
nous REL IND-nous.INAC-réclamer-nous avec-lui/ lui effectivement SUB
- b. *al- ḥukūma ka-t-muwwāl/ma-ka-t-muwwāl-š al-žam 'īyy-āt*
 la-gouvernement IND-elle.INAC-finance/ne-IND-elle.INAC-financer-pas la-association-PL
- c. *ka-t-muwwāl mašāri' ka-t-muwwāl al-fi'l al-žam 'āwī maš i əž-žem 'īyya*
IND-elle.inac-finance projet.PL **INDIC-elle.inac-finance** le-action le-associatif **pas la-association**
 'Nous, ce que nous réclamons, c'est effectivement que //le gouvernement finance/il ne finance pas les associations, il finance des projets/il finance l'action associative, non les associations.'

Il en est de même pour le syntagme verbal *ka-t-qtad-ī* 'elle incite' en (10a) où un verbe à l'inaccompli de la *fuṣṣḥā* est déterminé par le déterminant grammatical du verbe *ka-* 'indicatif' de la *dariža* :

Exemple 10 (Synd 3, 15'35) :

- a. *ḥəss-na n-'rf-u billa al-marḥala dyāl lyum ka-t-qtad-ī mən-na 'as'ila muḥriža wa 'as'ila šužā'a*
doit-nous.ACC nous.INAC-sait-nous SUB la-étape **de aujourd'hui-IND-elle.INAC-** incite **de-nous** question dérangement et question courageuse
 'Nous devons savoir que l'étape d'aujourd'hui exige de nous (de poser) une question dérangement et (en même temps qu') une question courageuse.'

Ce mélange de traits du standard et du dialectal au cœur même des noyaux syntaxiques verbaux est assez marqué dans les énoncés du corpus. Afin de mieux saisir la nature de ce mélange dans les formes verbales, on commencera par présenter brièvement les systèmes verbaux de la *fuṣṣḥā* et de la *dariža* pour ensuite traiter quelques exemples de mélange dans des subordonnées complétives introduites par le subordonnant *'anna* de la *fuṣṣḥā*.

4. Les formes du verbe arabe

On peut dégager deux classes de marques TAM en arabe standard (tableau 1). La classe I comprend l'accompli marqué par la postposition de l'indice de personne, et l'inaccompli marqué par l'antéposition de l'indice de personne, ces deux unités sont mutuellement exclusives. La classe II comprend le futur, marqué par l'unité *sawfa* (ou sa variante cliticisée *sa-*) et l'unité *qad*.¹⁴ *Qad* coexiste avec l'accompli pour souligner le caractère certain d'un procès réalisé, et il coexiste avec l'inaccompli pour souligner le caractère possible d'un procès non réalisé :

I	II	SV	Principales valeurs
ACC		<i>fa'al-a</i> 'il a fait/ il fit'	- certain, réel - ponctuel et instantané - révolu
INAC		<i>ya-f'al-u, ya-f'al-, ya-f'al</i> 'il fait/faisait/fera/qu'il fasse/qu'il fit/...'	- incertain, possible - duratif, répétitif. - présent, futur
ACC	<i>qad</i>	<i>qad fa'al-a</i> 'il a (bel et bien) fait'	avec l'accompli, <i>qad</i> renforce le caractère certain du procès achevé
INAC	<i>qad</i>	<i>qad ya-f'al-u</i> 'il peut faire'	avec l'inaccompli, <i>qad</i> renforce le caractère possible, non certain du procès.
INAC	<i>sa- /sawfa</i>	<i>sa-ya-f'al-u</i> 'il fera/il va faire'	futur

Tableau 1. Le système verbal de base de la *fūṣḥā*

Par ailleurs, on identifie traditionnellement trois modes pour l'inaccompli : le *marfū'* (l'indicatif, *ya-f'al-u*), le *manṣūb* (le subjonctif, *ya-f'al-a*) et le *maẓzūm* (l'apocopée, *ya-f'al*). Les parlers arabes modernes ont perdu, pour les formes verbales à l'inaccompli, les marques de l'indicatif (-*u* après une consonne, -*ni/-na* après une voyelle longue) et du subjonctif (-*a* après une consonne ; pas de marque après une voyelle longue).¹⁵

En arabe marocain, le système verbal est également articulé autour de deux classes de marqueurs TAM (tableau 2). La classe I comprend l'accompli, marqué par la postposition de l'indice de personne, et l'inaccompli, marqué par l'antéposition de l'indice de personne. L'accompli et l'inaccompli sont en exclusion mutuelle. L'inaccompli se présente comme l'unité la moins marquée du système. Sa valeur dépend en effet le plus souvent du contexte, c'est pourquoi au fur et à mesure de son évolution, cette forme verbale s'est adjoint des « auxiliaires » avec lesquels elle coexiste. La classe II comprend l'unité *ka-* ou sa variante régionale *ta-*¹⁶ et l'unité *gadi* ou sa variante *ga*, mutuellement exclusives

¹⁴ Le déterminant grammatical du verbe *qad* n'existe pas en arabe classique ; il s'agit d'une innovation de l'arabe standard.

¹⁵ L'apocopée n'est pas marquée.

¹⁶ Le marqueur *ka-/ta-* est une particularité de l'arabe marocain. On ne le trouve pas dans d'autres dialectes arabes

et coexistant obligatoirement avec l'inaccompli. *ġadi/ġa* marque le futur et *ka-/ta-* prend différentes valeurs selon les contextes (générique, habituel, itératif, concomitant avec un point de repère):

I	II	SV	Principales valeurs
ACC		<i>f'il-ø</i> 'Il a fait'	certain (puisque réalisé)/ révolu
INAC		<i>y-f'il</i> 'Il fait/fera/faisait'	incertain, possible (puisque non encore réalisé)/ présent, futur
INAC	<i>ka/ta</i>	<i>ka-y-f'il</i> 'Il fait/en train de faire/ a l'habitude de faire.'	un présent générique/ habituel, itératif, concomitant
INAC	<i>ġadi/ ġa</i>	<i>ġadi/ ġa -y-f'il</i> 'Il va travailler'	un futur proche

Tableau 2. Système verbal de base la *darīza*

En arabe marocain, l'opposition entre un verbe à l'inaccompli simple et un verbe à l'inaccompli et déterminé par *ka-* est à valeur modale. L'inaccompli en *ka-* s'est en effet développé pour marquer tous les emplois de type dit *indicatif* (vérités générales, habitude, répétition, concomitance avec un point de repère) alors que l'inaccompli simple prend en charge, selon Cohen (1986) et Caubet (1993), les emplois « secondaires » : subjonctif, jussif, futur, optatif, et les emplois de dépendance syntaxique¹⁷.

Selon la norme de l'arabe standard, l'inaccompli indicatif, le *marfū'* (cf. tableau 1 ci-dessus), est « la forme 'normale' de l'inaccompli, celle qui est employée partout où il n'y a rien dans le contexte qui impose l'emploi de formes subjonctive ou apocopée » (Kouloughli, 1994 :187). L'inaccompli indicatif de l'arabe classique appartient à la « sphère du réel, de l'effectif » (*idem*), alors que le l'inaccompli subjonctif (*manšub*) appartient à la « sphère de ce qui est envisagé mais non (encore) effectif » (p. 188). L'inaccompli subjonctif (*manšub*) ne résulte pas d'un choix, mais est contraint par des contextes précis en arabe standard, en particulier la variante de la négation à valeur de futur *lan* et les subordonnants *li* 'pour', *kay* 'afin de', *hettā* 'jusque, en vue de, pour', ou encore le subordonnant *'an* qui introduit une complétive sous la forme de ce que la tradition arabe appelle une phrase verbale (i.e. qui commence par un verbe), cf. le syntagme *'an tu-muwwal-a* en (11a) ci-dessous :

Exemple 11, Syn4, 13'30''

- a. *ana su'al dyāl-i huwa hal ya-žib-u 'an tu-muwwal-a*
moi question de moi lui INTER il.INAC-est nécessaire-INDIC SUB. elle.INAC-être financé-SUBJ.
- b. *až-žam 'iyy-āt mən țaraf al-ħukūma ?*

¹⁷ Dans les structures du type V1-V2 où V2 est subordonné à V1, c'est en effet, l'inaccompli qui est obligatoirement utilisé. L'arabe ne connaît pas d'infinifit, i.e. pas de forme impersonnelle du verbe, dans la mesure où le verbe est obligatoirement déterminé par un indice de personne

la-association.PL de côté la-gouvernement

« Ma question est "est-il nécessaire que les associations soient financées par le gouvernement ?" »

Les complétives introduites par le subordonnant *'an* figurent généralement dans des contextes exprimant « la simple supposition, le souhait ou la crainte » (Kouloughli, 1994 : 285), d'où l'emploi du subjonctif. Le subordonnant *'anna* de la *fušḥā* introduit également des complétives, mais sous la forme d'une phrase dite non verbale. La grammaire traditionnelle arabe distingue généralement deux types de phrases non verbales : les phrases nominales, i.e. les phrases commençant par un nominal (nom ou pronom) et les phrases locatives avec un nominal introduit par une préposition. Le subordonnant *'anna* entraîne, selon la norme de l'arabe standard¹⁸, le cas accusatif sur ces nominaux et l'inaccompli indicatif sur le noyau syntaxique verbal de la subordonnée, cf. (6b) ci-dessus : *'anna al-ḥukūma tu-šēžzil-u mažmū'-āt mašāri*. Une complétive introduite par *'anna* figure dans des contextes exprimant « la constatation, la certitude ou la forte probabilité » (Kouloughli, 1994 : 285), d'où l'emploi de l'indicatif inaccompli.

Toutefois, dans une pratique langagière mêlant traits du standard et traits du dialectal, telle que celle en usage dans des situations orales formelles, on constate un fonctionnement différent et innovant.

Les subordonnants introduisant des complétives dans le corpus sont *billa* (10a ci-dessus), issu de la *dariža* et *'anna* appartenant à la *fušḥā*. *'anna* introduit des complétives aussi bien sous la forme d'une phrase nominale (5c) que d'une phrase verbale (12b).

En (5b) et (5c) ci-dessus, que nous reprenons ici pour plus de commodité, *'anna* introduit une phrase nominale commençant par le pronom clitique *-ha* 'elle'. Le verbe de l'arabe standard *waḍa* 'mettre, déposer' est déterminé par l'inaccompli de la *dariža*. La forme normée aurait été : *wažib 'alay-ha 'an ta-waḍa -a*, avec le subordonnant *'an* et non *'anna* et un inaccompli subjonctif pour le verbe :

wažab 'li-ha'anna-ha t-waḍa' at-tašrīḥ ažal tlātīn yum

obligé sur-elle SUB-elle elle.INAC-dépose la-déclaration délai trente jour

'Elle doit déposer la déclaration dans un délai de trente jours.'

En (12b) ci-dessous *'anna* introduit une phrase verbale et non une phrase nominale, et le verbe de la *dariža*, *ḥdem* 'travailler', est déterminé par l'inaccompli. La norme prescriptive de la *fušḥā* demanderait ici aussi le subordonnant *'an* et un verbe au subjonctif : *ta-frid-u 'lay-na 'an na-'mal-a* ; lit : elle.INAC impose-IND sur nous SUB nous.INAC-travailler-SUBJ ; 'elle nous impose de travailler' :

¹⁸ Mais, ainsi que nous l'avons souligné au §1.3.2 ci-dessus, les marques casuelles ont tendance à disparaître en arabe moderne.

Exemple 12, Syn 4, 14'19''

- a. *li māqāḍa sa-nu-qām-u qiyyādiyyan b-waḥad al-mežmu'a dyāl al-qawān-īn lli ka t-kbeḥ žināḥ dyāl-na*
pourquoi FUT-nous.INAC-statur au sommet avec-un-le-ensemble de la-loi.PL-PL REL
IND-elle-INAC-contraint aile.PL de-nous
- b. *u ka-t-ž'al-li-na ka-t-fred 'li-na 'anna n-ḥadm-u daḥil stratizij-(t) al-ḥukūma ?*
et IND-elle.INAC-amène-à-nous IND-elle.INAC-impose sur-nous SUB nous.INAC-
travaille à l'intérieur de stratégie le-gouvernement
'Pourquoi statuerions-nous au sommet avec un ensemble de règles qui contraint nos
ailes et nous amène à, nous impose de travailler dans le cadre de la stratégie du
gouvernement?'

Dans ces deux exemples, les complétives introduites par *'anna* figurent dans des contextes exprimant un procès non encore réalisé, non encore effectif, mais un procès requis (*t-fred 'li-na* elle nous impose), autrement dit un jussif, valeur dans la sphère des valeurs dites du « subjonctif » en arabe marocain et donc prise en charge par l'inaccompli seul. En revanche, dans des contextes où le procès est présenté comme effectif, c'est l'inaccompli en *ka-* qui intervient. Par exemple, en (9a et 9b) ci-dessus, que nous reprenons ici, le subordonnant *'anna* introduit une phrase nominale et des verbes à l'inaccompli en *ka-*, forme verbale imposée dans cet énoncé par le modalisateur *fi'lan* 'effectivement' qui sert au locuteur à souligner, à confirmer la réalité de ce qu'il dit :

(...) *fi'lan 'anna al-ḥukūma (...) ma-ka-t-muwwal-š al-žam'īyy-āt ka-t-muwwal mašāri'*
effectivement SUB la-gouvernement (...) **ne-IND-elle.INAC-financer-pas** la-
association-PL **IND-elle.inac-finance** projet.PL
'(...) effectivement, le gouvernement ne finance pas les associations, il finance des
projets (...).'

Ou encore en (6d) et (6e), que nous reprenons également ici, où l'inaccompli en *ka-* dans le syntagme *ma-ka-i-mken-š* 'il n'est pas possible' est contraint par le modalisateur *bi ma'na* 'c'est-à-dire, cela veut dire' avec lequel le locuteur explique, précise le contenu de son énonciation :

(...) *bi ma'na 'anna-hu ma-ka-i-mken-š l-ḥukuma lyum t-muwwal mašru' ma-i-t-šežžel-š daḥil stratizijy-(t)ha (...)*
avec sens SUB-le **ne-IND.il.INAC-se peut-pas la-gouvernement aujourd'hui elle-**
INAC-finance projet **ne-il.INAC-REC-enregistre-pas** à l'intérieur stratégie-elle
'(...) cela veut dire qu'il n'est pas possible que le gouvernement finance un projet ne
s'inscrivant pas dans sa stratégie (...).'

La tendance à la disparition des marques casuelles pour le nom et la préférence pour un ordre S-V-O d'une part, et la tendance à la disparition des marques modales pour le verbe d'autre part ne permettent plus le marquage formel de l'indicatif et du subjonctif en arabe formel. C'est pourquoi, dans une pratique mêlant des traits du standard à des traits du dialectal, les valeurs prises en charge

par l'opposition indicatif vs subjonctif (réel, effectif vs envisagé, non encore effectif) dans des subordonnées complétives introduites par les subordonnants 'anna et 'an de la *fushā* sont respectivement prises en charge par l'inaccompli simple (pour les procès souhaités ou requis mais non encore effectifs) et l'inaccompli en *ka-* (pour les procès constatés et effectifs) de la *dariža* introduits par le seul subordonnant 'anna¹⁹.

Conclusion

La tendance assez marquée vers la *dariža* pour le marquage des relations syntaxiques et pour la prédication verbale amène à penser que nous sommes – dans le cadre de la pratique langagière à l'étude dans cet article – face à une matrice dialectale avec des insertions lexicales en *fushā* plutôt qu'à une matrice en *fushā* avec des insertions phoniques et lexicales en *dariža*. Ceci reste bien entendu à confirmer dans une analyse plus large du 'mixed-styles' oral formel. Quoi qu'il en soit, le processus vers un arabe marocain standard semble bel et bien en cours, non pas du fait de décisions politiques ou d'une normalisation institutionnelle, mais directement, sur le terrain, du fait de la pratique même des usagers.

Références bibliographiques

- AVON Dominique (2005), *Les Frères prêcheurs en Orient : les dominicains du Caire (années 1910-années 1960)*, Paris, Les éditions du Cerf.
- BACCOUCHE Taïeb (2009), Dynamique de la langue arabe, *Synergies Tunisie 1*, Editions Gerflint, p.17-24.
- BENDAHMANE Abderrafi et DAHBI Mohamed (1990), Accents of Moroccan Arabic: A preliminary study, in: PLEINES Jochen (éd.), *Maghreb linguistics*, Rabat, Okad, p.111-125.
- BENZAKOUR Fouzia (2002), Le français au Maroc. Normes et identités, *Langues et linguistique 28*, Département de langues, linguistique et traduction, Faculté des lettres, Université Laval Québec, p. 27-43.
- CAUBET Dominique (1993), *L'arabe marocain*, Leuven, Peeters, 2 volumes.
- CAUBET Dominique (1999), Arabe maghrébin : passage à l'écrit et institutions, *Faits de langues 13*, Paris, Ophrys, p. 235-244.
- ENNAJI Moha (2005), *Multilingualism, cultural identity in Morocco, and education*, Springer.
- FERGUSON Charles (1959), Diglossia, *Word 15*, p. 325-340.
- GARVIN Paul L. (1983), Le rôle des linguistes de l'École de Prague dans le développement de la norme linguistique tchèque, in: BEDARD Édith, MAURIS Jacques (éds.), *La norme linguistique*, Publication réalisée à la Direction générale des publications gouvernementales du ministère des Communications, Québec, p. 141-152. En ligne : <http://www.cslf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/publication>

¹⁹ Cf. Mejdell, 2006, pour une analyse de ces subordonnants dans un mélange d'arabe standard et d'arabe égyptien. Mejdell dégage une opposition factuel vs modal.

- http://tx_iggecpplus_pi4%5Bfile%5D=publications/pubf101/f101p1.html
- HACHIMI Atiqa (2011), Réinterprétation sociale d'un vieux parler citadin maghrébin à Casablanca, *Langage et société* 138, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, p. 21-42.
- HAMZAOUI Rached (1975) *L'Académie de langue arabe du Caire ; histoire et œuvre*, Université de Tunis, Tunis.
- KOULOUGHLI Djamel (1994), *Grammaire de l'arabe d'aujourd'hui*, Pocket.
- KOULOUGHLI Djamel (2007), Moyen arabe et questions connexes. En ligne : http://cle.ens-lyon.fr/arabe/moyen-arabe-et-questions-connexes30683.kjsp?STNAV=&RUBNAV=&RH=CDL_ARA120000
- MEJDELL Gunvor (2006), *Mixed styles in spoken Arabic in Egypt*, Leiden-Boston, Brill.
- MILLER Catherine (2010), Langues et médias dans le monde arabophone. Entre idéologie et marché, convergences dans la glocalisation, in : LACHKAR A. (éd.), *Langues et Médias en Méditerranée*, Paris, L'harmattan. En ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00578851>
- MILLER Catherine (2011), Marges et Normes linguistiques au Maroc : un terrain mouvant, in : AUFAUVRE Céline, BENAFLA, Karine et EMPERADOR Montserrat, NAJAR Sihem, *Marges et marginalités au Maroc*, Karthala, p. 57- 70. En ligne : <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00742674/document>.
- MILLER Catherine (2012a), Observations concernant la présence de l'arabe marocain dans la presse marocaine arabophone des années 2009-2010, in : MEOUAK M., SANCHEZ P., VICENTE A. (éds), *De los manuscritos medievales a internet: la presencia del árabe vernáculo en las fuentes escritas*, Zaragoza, Universidad de Zaragoza, p. 419-440.
- MILLER Catherine (2012b), Mexicans speaking in dârija (Moroccan Arabic) : Media, Urbanization and Language Changes in Morocco, in : BASSIOUNEY Reem et KATZ E.G. (éds), *Arabic language and linguistics*, Washington DC , Georgetown University Press.
- MILLER Catherine (2012c), Du passeur individuel au " mouvement linguistique " : figures de traducteurs vers l'arabe marocain, 2^{ème} rencontre d'anthropologie linguistique : "Des passeurs au quotidien", 29 janvier 2012, Tunis, 29 page. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00822723>.
- SĪBAWAYH, 1966, *Al- kitāb*, Caire : dār al-kitāb al-'arabī.
- VERSTEEGH KEES (1997), *The Arabic language*, New York, Columbia University Press.
- YOUSSE Abderrahim (1992), *Grammaire et lexique de l'arabe marocain moderne*, Casablanca, Wallada.
- YOUSSE Abderrahim (2013), Impératifs linguistiques, inerties socioculturelles », *Langage et société*, 143/1, p. 27-28.
- ZELLOU Georgia (2010), Moroccan Arabic consonant harmony: A multiple causation hypothesis, *Toronto Working Papers in Linguistics (TWPL)* 33. En ligne : <http://twpl.library.utoronto.ca/index.php/twpl/article/view/6780/11132>.